

Nombre de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la
Délibération : 10

Séance du 28 octobre 2010

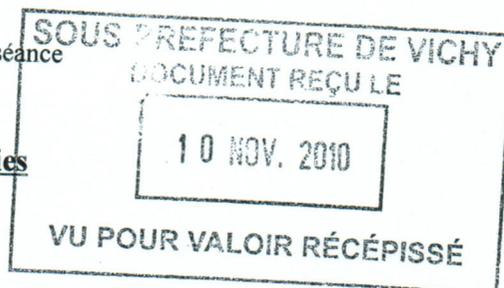
Date de la
convocation
21/10/2010

Date de la
publication
28/10/2010

L'an Deux Mil dix et le vingt huit octobre à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses
séances sous la présidence de Monsieur DELORME Aimé, Maire,
Présents : Mmes/Ms. RABOUTOT - DESFEVES - BELOT -
SAINT-ANDRE - MARION - LAMOUREUX - RICHARD -
MERCIER - ROLLET.

Absent(s), excusé(s) : JOLY
Mme MARION a été élue secrétaire de séance

Objet : Solidarité des Conseils Municipaux pour RCEA 2x2 voies



La RCEA traverse le Département de l'Allier d'est en ouest. Depuis plusieurs décennies le Conseil Général, les communes, leurs élus, les habitants, les diverses associations de riverains et les acteurs économiques se sont appliqués à demander la mise de cet axe à 2 x 2 voies. Quelques tronçons ont été réalisés mais la route reste très accidentogène. Les derniers mois sont éloquentes en nombre d'accidents et de décès. Un débat public national est mis en place par l'État à partir du 4 novembre. Il prévoit la mise à niveau à 2 x 2 voies de la RCEA par une concession autoroutière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix POUR, manifeste son soutien à cette initiative et demande la mise en concession autoroutière de la RCEA dans les plus brefs délais, et insiste également sur la mise en place de mesures de sécurité dans l'attente de la réalisation de cette infrastructure.

Copie Conforme,

Le Maire,

A. DELORME

